



Vente d un bien après décès d un conjoint

Par **Jeannine Rigaud**, le **07/02/2017** à **10:46**

Bonjour après le décès de mon conjoint je souhaiterai vendre un bien immobilier j étais mariée sous le régime de la communauté et ce bien etait une acquisition commune nous avons au dernier des vivants si je vends ce bien vais je avoir la totalité de l argent de la vente ou une partie ira t elle a nos enfants ? Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **07/02/2017** à **10:54**

bonjour,
pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord e tous ses propriétaires.
dans votre cas, malgré la donation au dernier vivant, vos enfants ont sans doute reçu la nue-propriété de la part de leur père.
pour vendre, il vous faut donc l'accord de vos enfants et le montant du prix de vente sera réparti entre les propriétaires en fonction de leurs parts de propriété dans le bien.
salutations

Par **Jeannine Rigaud**, le **07/02/2017** à **18:49**

Je vous remercie pour ces renseignements .Bonne soirée à vous.